



Statut de l'auto-entrepreneur

Par **palmer**, le **03/06/2008 à 18:41**

Bonjour,
D'après ce que j'ai compris, le statut de l'auto-entrepreneur entrera en vigueur à partir du 01/01/2009, deux point que je n'ai pas bien compris :
- Le prélèvement à la source ? ça veut dire que tous les mois j'envoie 23% de mon chiffre d'affaire au fisc ?
- La TVA ? j'ai compris que on ne payait pas de TVA au fisc
Merci,

Par **novice43**, le **04/06/2008 à 19:17**

bonjour,
d'après ce que j'ai vu dans le lien suivant, tout est explicite : <http://www.auto-entrepreneur.fr/>
en fonction de votre chiffre d'affaires, l'Etat prélèvera directement au taux fixé selon que vous êtes en mode commerce ou prestataire de services.
Donc pas de TVA à reverser vu que tout est compris dans ce taux.
cordialement,